



Partout dans le bulletin, en cliquant sur ce logo, accédez aux articles en version augmentée, à des contenus supplémentaires sur le site du SNEP Bordeaux

EDITO

FAIRE ÉCOLE POUR FAIRE DÉMOCRATIE



Nathalie LACUEY
Secrétaire académique
nath.lacuey33@gmail.com



L'hommage rendu à Samuel PATY, dans la cour de la Sorbonne, haut lieu de la connaissance, a fait résonner un grand nombre de valeurs avec lesquelles ce collègue exerçait un des plus beaux métiers du monde et pour lesquelles il a été assassiné. Beaucoup d'entre nous se sont reconnus dans Samuel et à l'émotion se sont ajoutés des questionnements, de la colère. Face à l'obscurantisme qui a tué, ont été opposés le droit et le devoir à l'éducation, le primat de la connaissance, de la culture aussi diverse soit elle, le besoin de s'élever, le respect de l'autre dans ses différences pour faire monde ensemble. C'est par la dispute démocratique et le débat public que se construisent l'émancipation et l'égalité de tous les citoyens. L'École, ses enseignants doivent avoir et se donner le temps de ce projet émancipateur pour chaque élève. Par le questionnaire, l'apport de l'autre, l'esprit critique vivent les valeurs de la République, la liberté, l'égalité, la fraternité.

Dans sa lettre aux instituteurs et institutrices publiée le 15 janvier 1888, Jean JAURÈS détaille ces hautes

missions et la grande ambition de l'école pour chaque enfant. Pour armer chacun d'eux, il précise l'importance de n'en lâcher aucun « tant qu'ils (les enfants) ne seront point par la lecture aisée en relation familière avec la pensée humaine. » Il ajoute, dénonçant le carcan des programmes et examens : « J'en veux mortellement à ce certificat d'études primaires qui exagère encore ce vice des programmes. Quel système déplorable nous avons en France avec ces examens à tous les degrés qui suppriment l'initiative du maître et aussi la bonne foi de l'enseignement, en sacrifiant la réalité à l'apparence ! »

« L'éducation est liée à toute éducation politique et sociale, et il faut qu'elle se renouvelle et s'élargisse à mesure que s'élargissent et se renouvellent les problèmes » Jean Jaurès

Aujourd'hui, alors que les députés examinent le Projet Loi de Finances (PLF) et débattent des moyens donnés à l'École pour la rentrée 2021, que le Grenelle de l'Éducation s'est ouvert sous la houlette de grandes personnalités excluant dans un premier temps les organisations syndicales, nous sommes dans l'attente de réponses à la hauteur. Des réponses qui viendraient en écho aux grands discours tenus et aux valeurs tant déclamées. Non la profession n'est pas

choyée ! Elle est désireuse d'être entendue, soutenue dans son expertise, dans son travail au quotidien pour et avec les élèves, dans ses revendications de moyens en postes, en effectifs allégés, dans son souhait de formation et de revalorisation sans contrepartie. La profession n'en peut plus d'attendre. Il en va de l'intérêt de l'élève, de son émancipation, du Service Public de l'Éducation. Affaiblir l'Éducation par l'austérité budgétaire, s'appuyer sur la crise sanitaire et avancer que l'emploi d'enseignant ne peut participer à la relance d'un pays (dixit Macron) c'est laisser la place au développement d'officines privées, à la défiance dans notre système éducatif, à la mise en concurrence d'un pilier essentiel de notre République, l'École. Jean JAURÈS ajoutait dans un discours prononcé à Castres en 1904, « L'éducation est liée à toute éducation politique et sociale, et il faut qu'elle se renouvelle et s'élargisse à mesure que s'élargissent et se renouvellent les problèmes ».

Après le choc de l'assassinat de Samuel PATY, nous devons échapper à la sidération, aux injonctions et prescriptions sans concertation, nous devons plus que jamais se faire entendre et reprendre la main sur notre métier.

ADHÉREZ À LA PROTECTION COLLECTIVE, ADHÉREZ AU SNEP-FSU !

Jean-Luc Saby
Jean-Luc.saby@ac-bordeaux.fr



Nous sommes en devoir de nous protéger ensemble du covid, en s'imposant une distance sociale. Paradoxalement, cette distance nous rappelle à la nécessité

de conserver un lien collectif. Le succès des réunions en visio conférence du SNEP-FSU Bordeaux témoigne de ce besoin de "rassurance" collective exacerbé par la crise sanitaire. Les difficultés rapprochent la profession, nous recherchons intuitivement la protection collective et le SNEP-FSU

ADHESION

Bordeaux ne faiblit pas dans cette mission au service du soutien de tous les professeurs d'EPS de l'académie.



J'ADHERE !

Nathalie LACUEY
nath.lacuey33@gmail.com
Fabrice ALLAIN
s2-33@snefsu.net



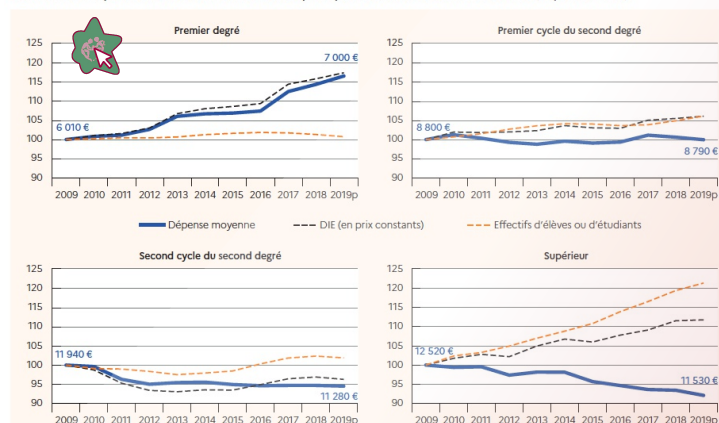
UN PLF 2021 LOIN D'ÊTRE À LA HAUTEUR DES ENJEUX POUR L'ÉCOLE ET L'EPS !

La rentrée 2020 a été marquée par l'indifférence du gouvernement aux énormes besoins de l'École publique et ce malgré les discours sur son rôle essentiel dans la lutte contre les inégalités et difficultés scolaires accentuées par le confinement. Alors que les élèves rejoignent leur établissement après parfois six mois de rupture scolaire, l'Institution les a accueillis sans aucun aménagement, sans aucune réflexion sur les programmes, les effectifs, les modalités de remise à niveau. Ce déni de la réalité et de la souffrance liée aux inégalités scolaires et sociales est insupportable.

La rupture scolaire d'une demi-année conjuguée à une augmentation de 22500 élèves dans le second degré auraient dû engendrer un investissement massif dans l'Éducation. Or ce sont près de 1000 postes, toutes disciplines confondues, qui ont été supprimés pour cette année scolaire. A rebours de toute considération pour la réussite des élèves, le gouvernement poursuit sa politique austéraitre de réduction des dépenses publiques.

"Si on compare la dépense intérieure d'éducation actuelle à celle de 1996, ce serait 26 milliards de plus à engager aujourd'hui dans l'Éducation !"

► 3 Évolution comparée de la DIE, des effectifs et de la dépense par élève ou étudiant, base 100 en 2009 (en prix constants)



p : provision.
Champ : France métropolitaine + DROM.
Source : MENJ5-MESRI-DEPP, Compte de l'éducation.

	2007 (J. Chirac, fin de mandat)	2011 (N. Sarkozy, fin de mandat)	2017 (F. Hollande, fin de mandat)	2019 (E. Macron, mandat en cours)
Elèves	5 339 700	5 392 900	5 547 350	5 601 750
Profs	33 873	31 782	32 601	32 235
Taux d'encadrement EPS (nb E/ nb Profs*)	157.64	169.68	170.16	173.79

*Nombre d'enseignants d'EPS titulaires (en établissement et ZR)

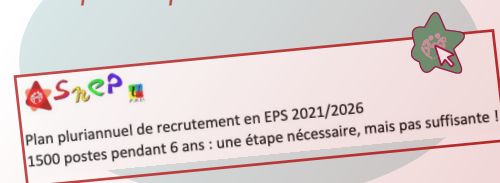
La note de la DEPP (Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance) d'octobre 2020 fait état de la dépense intérieure d'éducation (DIE) pour 2019. Si en 1996, la France consacrait 7,7% de son PIB à la DIE, en 2019 elle n'y consacre plus que 6,6%. Et c'est encore 0,1% de moins qu'en 2018. Pour un PIB certifié de 2425 milliards d'euros en 2019 (source INSEE), cette baisse de 0,1% représente 2,4 milliards d'euros. Pire, si on compare la DIE actuelle à celle de 1996, lorsque la France y consacrait 7,7% du PIB, ce serait 26 milliards de plus à engager aujourd'hui dans l'Éducation.

Cette baisse de la dépense a un impact fort et direct sur le recrutement de professeurs, donc sur le nombre de postes offerts aux concours. Conjugée à la hausse démographique dans le second degré, la diminution de la DIE agit négativement sur les effectifs par classe et le taux d'encadrement (nombre d'élèves/ nombre de profs titulaires). Ce taux d'encadrement est en régression permanente depuis 2007

avec toujours la même logique : il faut "faire plus avec moins" (plus d'élèves, moins de profs!). Le fait que les classes soient surchargées pénalise l'apprentissage des élèves et dégrade les

conditions de travail des personnels. Le taux d'encadrement en EPS permet de rendre compte de la situation de l'emploi qui s'est dégradée au regard de l'évolution démographique et de calculer le nombre de postes à créer nécessaires pour revenir au même taux d'encadrement qu'en 2007.

Lire la note du SNEP FSU revendiquant un plan pluriannuel de recrutement de 1500 postes pendant 6 ans



Ces chiffres illustrent une volonté politique. Celle de consacrer une part moins importante à l'Éducation dans le budget de l'État. Position assumée par E. Macron lorsqu'il affirme que les enseignants « ne servent pas à redresser le pays ». Par ces mots, l'École est honteusement rendue à devoir faire preuve d'une rentabilité économique, financière à court terme ou est simplement renvoyée comme actuellement à un simple mode de garde pour favoriser l'économie antisociale.

Mais si l'École est la « colonne vertébrale » de la République, comme le répète à l'envi le ministre de l'Éducation nationale, alors il faut en faire une priorité dans les actes. Et justement ce n'est pas ce que fait le gouvernement dans son projet de loi de finances pour 2021.



[illegible]The logo for Stages SNEP, featuring the text "Stages SNEP" in white on a red star-like background.

1. Si vous êtes un « cas contact » deux solutions :

- Vous demandez à votre chef d'établissement à être placé.e en travail à distance.
- Si ce n'est pas possible, vous devez bénéficier d'une Autorisation Spéciale d'Absence, (ASA). Pour cela vous solliciterez, par écrit, votre chef d'établissement, qui devra vous communiquer sa réponse par écrit. Vous vous rendez alors chez votre médecin traitant qui doit vous délivrer un certificat d'isolement. Si le certificat ne donne pas de date de fin d'isolement, votre chef d'établissement pourra saisir la date prévue de fin de confinement, soit actuellement le 1er décembre 2020. **Ne sollicitez pas un CMO (Congé maladie ordinaire), tant que vous n'êtes pas reconnu.e positif.ve.**

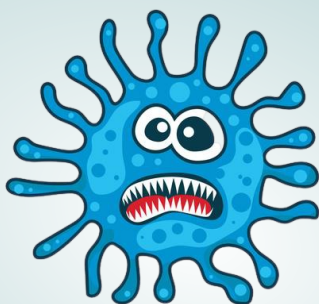
Attention : votre Chef d'Établissement vous ayant signalé.e comme cas contact à l'Agence Régionale de Santé (ARS), la CPAM vous délivrera automatiquement un certificat d'arrêt de travail. Ne l'utilisez surtout pas car l'administration vous retiendrait le jour de carence !

Si vous avez déjà fourni un certificat d'arrêt de travail, demandez à votre chef d'établissement d'en annuler la saisie sur son logiciel et de vous placer en travail à distance ou en ASA. En cas de difficultés, contactez-nous immédiatement via le site internet du SNEP FSU Bordeaux : **LIEN DIRECT ICI**.

2. Si vous êtes positif.ve à la COVID, la réglementation actuelle est : si votre

médecin traitant établit un arrêt de travail, vous serez placé.e en Congé

Maladie Ordinaire (CMO) et le jour de carence vous sera retenu. Cependant, dans le cas où vous êtes cas contact devenu.e positif.ve et contaminé.e dans le cadre de vos fonctions, nous vous proposons comme moyen d'action, pour faire aboutir la revendication de reconnaissance de la COVID comme imputable au service, de renseigner une déclaration



d'accident de service avec double au SNEP Académique et National.

Exemple de motif : « Suite à mon exposition le xxx (jour et heure où vous aviez un élève positif dans votre classe) dans le cadre de mon service xxxxxx le xxxxx, j'ai été déclaré.e cas contact le xxxxx... Je suis positif.ve au test de la Covid et j'ai développé la maladie. Mon médecin m'a placé.e en arrêt de travail du xxx au xxx ».

Si votre médecin ne veut pas remplir le CERFA bleu 11138 (accident de travail), mais seulement le CERFA marron, vous lui demanderez alors d'établir une attestation complémentaire :

« Mme (M.) XXXXX m'a déclaré avoir été exposé(e) le xxx à xxx (heure) puis

"SANTÉ ET SÉCURITÉ DES PERSONNELS"

avoir été déclarée cas contact. Il (Elle) a ensuite été testé(e) positif(ve) et a développé la maladie. Pour servir et valoir ce que de droit »

3. Pour d' autres cas : (contre-indication du port du masque, personnes vulnérables, classe de votre enfant placé en isolement) cliquez ici



VOS DROITS "SANTÉ ET SÉCURITÉ DES PERSONNELS"

Le document abusivement appelé "DISPOSITIFS DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ DES PERSONNELS" produit par les services du Rectorat et affiché dans vos établissements depuis octobre 2020 est **obsolète** sur les points suivants :

- COVID (cf. plus haut),
- Situations conflictuelles et agressions vécues par les collègues dans leur établissement,
- CITIS (Congé pour Invalidité Temporaire Imputable au Service). Il n'y est en effet pas tenu compte des modalités d'application inscrites dans le décret n°2019-122 du 21 février 2019. Si vous vous trouvez dans une de ces situations, n'hésitez pas à nous contacter. Nous ferons, avec VOUS, respecter vos DROITS par l'administration ! **LIEN DIRECT ICI**.



Secteur « Respect du métier et des personnels »

COVID 19 : RÉSUMÉ

Demandez une Autorisation Spéciale d'Absence (ASA)

Ne produisez surtout pas un arrêt de travail

Pour vérifier si vous êtes une personne vulnérable, cliquez ici

<http://www.snepfsu-bordeaux.net/wp/covid-19-contactez-nous/>





corpo-bordeaux@snefsu.net

Depuis la Loi de Transformation de la Fonction Publique, les élu.es des instances paritaires n'ont plus droit de regard sur les décisions de l'administration, SAUF en cas de recours. Cependant il reste encore possible de discuter du barème avec l'administration, afin que celui-ci puisse évoluer, soit le plus respectueux et le plus équitable pour tous les demandeurs de mutations. Ce point primordial, (sans cela l'administration pourrait décider du jour au lendemain de changer les bonifications, sans concertation) est un acquis d'une longue lutte des organisations syndicales et notamment du SNEP-FSU.

Les points que nous dénonçons :

- un mouvement à l'aveugle en 2 temps
- la volonté du ministre de développer les postes spécifiques, voire à profil, bloquant l'ensemble du mouvement et remettant en cause le droit à mutation.

Même si les commissaires paritaires ne peuvent plus siéger, ils sont toujours là pour vous aider, vous informer, vous guider, et si besoin vous accompagner lors d'un recours. Alors n'hésitez pas, inscrivez-vous aux réunions proposées ci-dessous :

RÉUNIONS MUTATIONS INTER pour les stagiaires ou titulaires : 2 dates

Le contexte du confinement nous amène à modifier la configuration de nos stages / réunions mutations inter-académiques.

Attention pour tous les stagiaires la participation au mouvement inter-académique est obligatoire.

Nous vous proposons deux réunions sous format visio :

- Le lundi 23 novembre de 9h30 à 12h30 : Tous ceux qui avaient déposé leur demande de stage y sont bien sûr attendus : Lien visio en cliquant ICI

MUTATIONS

MUTATIONS INTER-ACADÉMIQUES

NOUVELLE FORMULE

- Le jeudi 26 novembre de 16h30 à 19h00 : Lien visio en cliquant ici

Dans un 2ème temps, les commissaires paritaires du SNEP FSU se tiendront disponibles pour des renseignements individuels par téléphone suivant leurs disponibilités. Voir le tableau avec coordonnées. Chaque demandeur peut appeler dans les horaires indiqués sans hésitation.

Le BO spécial du 16 novembre 2020 précise les modalités pour le mouvement 2021 ainsi que les barèmes et le calendrier des opérations.

Il est disponible sur le site du SNEP-FSU Bordeaux ou en lien **ICI**

Une information importante cependant, la prise en compte des PACS, mariages est décalée du 31/08/2020 au 31/10/2020.

Liste des commissaires paritaires avec leur disponibilités et n° de téléphone :

Commissaire Paritaire	disponibilités Matin: 9h-12h AM: 14h-17h	N°téléphone	Commissaire Paritaire	disponibilités Matin: 9h-12h AM: 14h-17h	N°téléphone
Sylvie Auriault	Lundi Vendredi	0614226479	Kevin Appaule	Lundi Mercredi AM	0686651124
Fabrice Allain	Mercredi Jeudi Vendredi AM	0663491273	Camille Jacques	Mardi AM Vendredi AM	0658995412
Mehdi Lemaitre	Mercredi Jeudi Vendredi	0683937464	Jeremy Care	Vendredi	0623083234
Christelle Destang	Lundi matin Jeudi AM	0686254378	Jean-Luc Saby	Mardi Jeudi	0687342254
Nathalie Lacuey	Mercredi matin Jeudi Vendredi	0683162048	Christel De Carlo	Lundi AM Jeudi AM	0633964315



Mails, numéros de téléphone en accès direct depuis l'APPLI SNEP...

LIEN ICI



POURQUOI UNE SEMAINE DE L'EPS EN DECEMBRE ?

ALERTE ROUGE SUR L'INACTIVITÉ PHYSIQUE: DES TEXTES CERTIFICATIFS "HORS SOL"

Laurent CHEVALIER
Responsable Groupe Éducatif
Académique
aquitainepeda.snefsu@gmail.com
Liza JOURDAN
liza.martin@hotmail.fr



Le BO n°31 du 29 août 2019 modifie l'arrêté de 2011 sur les modalités d'organisation du CCF pour les baccalauréats général et technologique. Le BO n°36 du 3 octobre 2019 en précise le contenu par une circulaire et son annexe.

Le BO spécial n°5 du 11 avril 2019 s'attache aux modalités d'organisation du CCF pour le CAP et le BAC PRO. Le BO. n°35 du 26 septembre 2019 en précise le contenu.

Ces textes suppriment les référentiels nationaux par APSA. Après avoir supprimé les compétences spécifiques dans les programmes, ce sont maintenant les repères d'évaluation nationaux qui disparaissent: c'est la discipline en tant que construction scolaire nationale qui est menacée... au

profit d'une vision localisée.

Le moratoire, pour se donner le temps de réflexion et d'analyse, sur les "référentiels locaux" demandé par le SNEP-FSU, n'est plus que jamais d'actualité, d'autant que la profession a manifesté massivement son désaccord à propos de ces nouveaux textes.

Contraintes sanitaires et complexité professionnelle

A la complexité professionnelle de demander aux équipes d'EPS de créer et d'appliquer des protocoles d'évaluations "hors sol", jamais testés, avec des choix pour les élèves de 2, 4 ou 6 points pour les AFL 2 et AFL 3 (sans véritable fondement si ce n'est celui hypothétique de leurs auteurs), s'ajoutent les contraintes sanitaires actuelles.

Ces contraintes sanitaires, quels que soient les lieux et les organisations mises en place actuellement ne permettent pas de faire progresser les élèves sur les AFL 2 et AFL 3, si ce n'est en amputant les temps de motricité.

D'autre part, ces contraintes obligent parfois à une déprogrammation d'APSA au profit d'activités non référencées, parfois même dans d'autres lieux que ceux prévus. **Comment évaluer des contenus dont**

l'enseignement est tronqué ou insuffisant?

Retour sur les Journées de formation BAC PRO et CAP du mois d'octobre.

Les premières journées de formation concernant la réforme du BAC PRO et du CAP ont eu lieu au milieu du mois d'octobre 2019. Ces journées, toutes organisées par l'inspection sur un canevas similaire dans l'ensemble de l'Aquitaine, étaient structurées en deux parties.

Le matin, un temps de réflexion : les enseignants ont pointé la différence entre les anciens programmes et les nouveaux textes. De cette séquence, nos IPR ont conclu qu'au nom de l'équité, il était préférable que chaque lycée pro (et lycée général), construise ses propres référentiels (ou si l'on traduit, chaque établissement s'adapte au niveau et aux caractéristiques de sa population d'élèves et de ses installations sportives).

Si nous pouvons admettre que cela puisse être bénéfique sur du court terme, cela pose problème sur plusieurs points : d'abord l'équité, (c'est à dire l'égalité des chances au regard d'un parcours vers le supérieur); ainsi par exemple, un élève moyen dans un lycée de bon niveau pourrait avoir une meilleure évaluation dans un lycée moyen.



Le deuxième point est encore plus pernicieux : c'est, et l'ensemble des enquêtes le prouvent, une inactivité physique qui gagne du terrain chez les jeunes (et donc chez les adultes), et qui fait baisser le niveau de condition

physique, (et donc de la santé), de la population en général. Comment maintenir un niveau de bonne condition physique si les normes changent, s'affaiblissent, se vident de leur sens, et si nous continuons à dire que tout va bien ? C'est grâce au temps de motricité des élèves, basé sur la compréhension et la répétition d'actes moteurs, que les habitudes positives se créent. Mais c'est aussi, et surtout, des référentiels nationaux et des moyens humains et matériels, qui permettent, sinon d'accroître le niveau, au minimum de le maintenir. Ce n'est certes pas la voie qui se dessine en ce moment.

L'après-midi, les IPR ont "mis au travail" les collègues. Les équipes pédagogiques d'établissement se sont lancées dans l'écriture d'un référentiel sur un champ particulier.

Quid du premier débat: qu'en pensent les enseignants?

Quid du second débat : peut-on raisonnablement espérer faire encore



progresser nos élèves de CAP et de BAC PRO sur le plan de la motricité, quand on doit en plus les évaluer sur 6 AFL ?!

Le constat est simple : nous devenons, par le biais d'une infantilisation, des applicateurs d'un système qui contrôle et sclérose, (quoiqu'en dise l'inspection), toutes véritables initiatives de conception puisque les référentiels locaux doivent être validés dans un moule conçu par l'inspection. Un exemple frappant : l'obligation de produire les grilles à double entrée. (apparemment pour créer un barème tenant à la fois compte de la norme dans l'établissement et de la progression de l'élève...).

Journée du SNEP académique le 10 décembre

Cette journée s'inscrit dans une **semaine de l'EPS**, certes impulsée par le SNEP-FSU, mais surtout plébiscitée par tous les enseignants d'EPS, tant l'inactivité physique chez les jeunes

devient un fléau national. Il est urgent que l'EPS revienne à son incontournable : la motricité.

Au vu des retours que nous constatons sur la conception, la mise en place et l'application des référentiels (et d'autant plus dans les contraintes sanitaires actuelles), il est urgent

d'organiser un débat. Celui-ci nous permettra de faire le point sur le travail de chaque équipe de lycée et de lycée professionnel en ce qui concerne les nouveaux référentiels. Il permettra également de faire percevoir à l'inspection les difficultés qu'engendre cette réforme sur le terrain, et la réduction drastique du temps d'apprentissage moteur qui s'ensuit.

C'est aussi une journée qui doit orienter et organiser la diffusion de l'information sur le moratoire demandé par le SNEP-FSU relatif à l'application des référentiels BAC, BAC PRO et CAP, afin de construire des propositions innovantes pour une avancée pédagogique en EPS proposée par les enseignants dans un cadre national.

Rendez vous le 10 décembre en présentiel, ou en visio, pour apporter votre expérience actuelle et être force de propositions.

DE L'UTILITÉ DES LUTTES SYNDICALES

La citation de Berthold BRECHT, « Ceux qui luttent ne sont pas sûrs de gagner, mais ceux qui ne luttent pas ont déjà perdu », est souvent empruntée sur le terrain des actions syndicales.

Parce que les décisions imposées accroissent les inégalités dans les carrières, ne répondent pas aux besoins en postes, fragilisent la discipline, ..., nous ne nous résignons pas et portons d'autres choix. Analyses, campagnes d'opinions, communiqués de presse, pétitions, courriers aux hiérarchies, aux élus, déclarations et interventions dans les instances sont autant de voies utilisées pour lutter.

Et quelles que soient les formes d'actions retenues, lutter n'est jamais vain. Preuve en est :

- Des CAPA utiles pour la profession : des promotions plus conformes au fonctionnement de la classe exceptionnelle et de l'échelon spécial, afin d'éviter, dans l'intérêt général, le blocage de l'accès à ce grade.

- L'inscription d'un enseignement de spécialité EPS pour la rentrée 2021.

- Le recrutement de 10 stagiaires EPS supplémentaires sur la liste complémentaire du CAPEPS interne 2020, pour la rentrée de novembre.

- Le respect et le rétablissement des droits en matière de santé au travail.

Aurions-nous pu l'espérer sans une

forte mobilisation de la profession ? Sans l'action incessante du SNEP FSU sur ces dossiers ?

Toutes les actions pèsent même si leurs résultats sont différés. Et si le ministère nous écarte des discussions, le SNEP FSU avec ses représentants, ses militants, ses commissaires paritaires continuera de suivre de près et d'interpeller le ministère, les rectorats, les élus, ..., pour permettre plus de justice, d'équité, de moyens au service de la profession et de l'intérêt général.

Sachez pouvoir compter sur le SNEP FSU pour lutter et ... gagner.

Camille JACQUES
Responsable académique Sport
Scolaire
camillejacques1984@gmail.com



Point sur les pratiques

A la différence du mois de mars, le second confinement a pour particularité de voir les enseignants et les élèves reprendre le chemin de l'école. Dans ce contexte particulier au sein d'un protocole renforcé, le sport scolaire est maintenu et les AS peuvent fonctionner sur le papier... Cependant depuis l'annonce de ce confinement version école ouverte, le SNEP-FSU demande une clarification des règles de fonctionnement.

En effet, dans certaines académies les brassages sont permis entre tous les niveaux, dans d'autres ce n'est que par catégorie (benjamins / minimes). Aucune règle claire énoncée par nos dirigeants. Le SNEP-FSU a interpellé la directrice nationale lors de l'AG exceptionnelle du 5 novembre afin de demander une prise de position nationale communiquée par le ministre. Du côté de l'académie de Bordeaux, il semblerait suite à une visioconférence entre les cadres UNSS et les IPR EPS que la règle établie soit pour les collèges :

- Groupe identifié et constitué avant confinement (Issu de la lettre de la directrice)
- Groupe par catégorie (6è-5è et 4è-3è) (IPR)
- Groupe par niveau de classe (repère)
- Groupe par classe

Concernant les lycées, il semblerait que la règle soit uniquement des groupes de niveaux.

Les IPR doivent communiquer le fonctionnement aux présidents d'AS dans un courrier prochainement. Nous dénonçons cependant au 14 novembre, l'absence de règles clairement établies et diffusées envers les collèges.

En attendant, le SNEP-FSU, comme certains cadres de l'UNSS, encourage les AS à fonctionner le plus possible

tout en respectant le protocole sanitaire renforcé. Les associations sportives sont les seules à pouvoir fonctionner au sein des installations sportives durant cette période qui voit l'ensemble du sport associatif à l'arrêt. Dans sa lettre aux chefs d'établissement du 3/11/2021, Nathalie Costantini, DN UNSS, réaffirme la nécessité du maintien de l'AS afin de lutter contre la sédentarité des élèves.

Point sur les finances des AS

Une assemblée générale extraordinaire s'est réunie ce 5 novembre afin de statuer sur une aide aux AS concernant la période s'étalant de mars 2020 à juillet 2020 où l'ensemble des compétitions ont été stoppées.

Dans ce contexte particulier, et alors que nous faisons face à un second arrêt des rencontres et manifestations au sein de l'UNSS, 8% des AS ne se sont pas affiliées et le nombre de licenciés sont en baisse de 31%. Même si le SNEP-FSU peut entendre la colère de certaines AS, il est nécessaire de s'affilier à l'UNSS afin de ne pas se tirer une balle dans le pied et de montrer notre soutien au sport scolaire.

Pour répondre aux difficultés des AS, il a été acté une remise sur le forfait. La proposition de base fait état d'une aide totale de 2 897 500 € se répartissant de la manière suivante :

- Une première remise à hauteur d'1 M€ (1/3 de l'aide prévue) répartie entre les AS en fonction du contrat propre à chaque établissement.
- Une seconde remise à hauteur de 1 897 500 € (2/3 de l'aide prévue), également répartie entre les AS en fonction de leur contrat, sous condition de la soutenabilité du budget 2021.

Le SNEP-FSU est intervenu lors de cette AG afin de proposer une augmentation de cette aide, l'ensemble des rencontres entre les AS étant suspendues au moins jusqu'au 1er décembre. La direction Nationale a maintenu sa proposition sans prendre

en compte la demande d'augmentation proposée par le SNEP-FSU, ni celle des élu.es des AS (ils proposaient que la totalité de l'aide soit accordée en une seule fois).

Cette aide sera accordée aux AS effectivement affiliés au 25 novembre 2020.

Comme le rappelle, Nathalie Costantini dans sa lettre : « l'AS devient, en complément de l'EPS, le seul outil en capacité de répondre aux besoins d'élèves et s'assurer la préservation de leur santé physique et mentale puisque la pratique sportive et certaines infrastructures ne seront disponibles que dans les temps scolaire et périscolaire. »

Afin que ces paroles soient suivies d'actes, il faut maintenant que :

- toutes les installations sportives utilisées habituellement soient accessibles aux scolaires,
- tous les forfaits AS soient réalisés,
- des demi-groupes soient faisables quand c'est nécessaire,
- des professeurs d'EPS soient recrutés en nombre suffisant,

Stage Sport scolaire

Les élus des AS des différents départements de l'académie de Bordeaux ainsi que les représentants SNEP dans les différentes instances de l'UNSS ont bénéficié d'une journée de stage ce jeudi 12 novembre, organisé par le SNEP-FSU. Ce temps de rencontre, animé par Mélanie Peltier, élue des AS nationale, a permis à chacun de se former dans le travail à accomplir aux différents niveaux de responsabilités.

Ces représentants sont vos premiers liens pour faire remonter des informations, des problèmes ou des questions vers les SD UNSS, SR UNSS ou la direction Nationale UNSS. Il ne faut pas hésiter à vous rapprocher d'eux.